



COMMUNIQUE DE PRESSE – Lundi 15 juin 2020 - Journée mondiale de lutte contre les maltraitements des personnes âgées

Maltraitements de personnes âgées en France : Quoi de neuf en 2019 ?

Les appels pour des situations de maltraitance ont fortement augmenté en 2019

➔ Des appels plus nombreux, avec plus de dossiers ouverts pour maltraitance

La Fédération contre la maltraitance, avec ses 52 centres départementaux ou interdépartementaux et sa plateforme d'écoute 3977, fait le point pour 2019 sur les appels reçus, et les dossiers ouverts pour suspicion de maltraitance suite à ces appels.

Avec 25 457 appels reçus en 2019, les alertes ont bondi de + 36%, conduisant, après écoute et analyse, à ouvrir 6827 dossiers, soit une croissance de 16% comparativement à 2018.

Cette évolution survient après une période de stabilité des appels et des dossiers ouverts en 2017 et 2018. L'augmentation a été initiée dès le début de 2019, et elle s'est poursuivie tout au long de l'année.

La « cassure » de la courbe des appels et des nouveaux dossiers au début de 2019 suggère une rupture de tendance, et pourrait traduire un changement d'image dans l'opinion et chez les professionnels, franchissant un seuil « d'inacceptabilité ».

➔ Les aînés, plus particulièrement les femmes, constituent la majeure partie des dossiers et explique la croissance.

En 2019, 83% des dossiers ouverts concernaient des personnes de 60 ans et plus, et 33% des personnes de plus de 80 ans, ce dernier groupe constituant 6% de la population : les aînés sont ainsi 5 à 6 fois plus nombreux parmi les victimes de maltraitance que dans la population.

La croissance des dossiers ouverts de 2018 à 2019 était plus forte chez les 61-70 ans (+ 33%) et les 71-80 ans (+34%).

En outre les femmes, qui représentent 65 % des victimes, sont surreprésentées très au-delà de leur place dans la population âgée : il ne s'agit pas d'un simple phénomène démographique.

Ces données rappellent que les violences faites aux femmes ne cessent pas avec l'âge.

Les maltraitements en établissement expliquent largement cette accélération.

➔ Les maltraitements en établissement ne sont pas les plus nombreuses, mais elles ont augmenté plus vite que les autres

En 2019, 73% des dossiers ouverts pour maltraitance portaient sur des personnes vivant à domicile, et 27% sur des résidents en établissements médico-sociaux, parfois des patients hospitalisés. Il est clair que la grande majorité de la population réside à domicile, même pour les plus âgés, mais il est difficile de comparer la fréquence des maltraitements dans les deux contextes : seule une faible partie des maltraitements donne lieu à un appel : il pourrait s'agir aussi bien d'appels plus ou moins fréquents, ou de situations de maltraitements plus ou moins fréquentes.

Quoi qu'il en soit, la progression des dossiers ouverts de 2018 à 2019 a été de + 27% pour les maltraitements en établissement, contre +15% pour les maltraitements à domicile.

Il est possible que la forte médiatisation début 2019 de certaines situations de maltraitance dans des établissements médico-sociaux, ait provoqué une prise de conscience des maltraitements au sein de l'opinion, favorisant la décision d'appeler de la part de personnes témoins de situations de maltraitance.



Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter :
contact@3977contrelamaltraitance.org / 06 49 95 61 42



Fédération 3977 contre la maltraitance des Personnes âgées et Adultes handicapés

➔ Ces maltraitances en établissement diffèrent sensiblement des autres maltraitances

Les personnes qui appellent le 3977, ou directement ses centres, sont en majorité des proches de la victime (45%), plus souvent que la victime elle-même (26%) ou des professionnels (14%). Dans les établissements, les proches sont plus souvent à l'origine des appels, que pour les maltraitances survenues à domicile.

Dans les dossiers ouverts pour maltraitance, les proches sont mis en cause le plus souvent (49%), mais en établissement, c'est bien plus souvent le personnel quelle que soit leur fonction qui est mis en cause, à tort ou à raison.

Ces données soulignent l'importance de l'écoute et d'une analyse des situations de maltraitance au cas par cas, les modalités et le profil des victimes variant sensiblement selon le lieu de survenue : les pistes de solutions sont elles aussi très différentes.

Les maltraitances peuvent être aussi d'origine collective.

Dans l'attente d'une nouvelle classification (travail en cours de la Commission nationale de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances), ces maltraitances sont aujourd'hui classées surtout en fonction de leurs conséquences.

➔ Les maltraitances principales sont psychologiques, mais elles associent très souvent de multiples effets

En 2019, les maltraitances dites principales étaient psychologiques (26%), physiques (20%), liées à des négligences, c'est-à-dire ne répondant pas aux besoins élémentaires d'une personne vulnérable (17%), ou encore de nature financière (15%). En fait, dans la majorité des cas (58%), ces diverses formes de maltraitances étaient associées.

Chez les personnes en établissement, les maltraitances principales sont le plus souvent des négligences (1/3 des situations).

De 2018 à 2019, les progressions les plus fortes portaient sur les maltraitances physiques (+ 36%) et les négligences (+ 18%).

Ces chiffres précisent la nature et, en partie, l'importance des dommages liés aux maltraitances, mais ils font comprendre l'enjeu d'une nouvelle classification explicitant mieux l'origine et le mécanisme de ces maltraitances, pour aider à leur prévention et lutter efficacement contre elles.

➔ Dans les établissements, les maltraitances résultent principalement de difficultés organisationnelles.

Près de 7500 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillent près de 600 000 résidents, avec, selon la Drees (fin 2015), un environnement professionnel de 63 équivalents temps-plein pour 100 lits. D'importantes disparités sont observées selon les territoires et les types d'établissement. Dans près de la moitié des établissements, les responsables font état de difficultés de recrutement ; le constat d'une formation insuffisante de ces professionnels fait consensus.

Ainsi on comprend pourquoi les maltraitances en établissement résultent, non d'une mauvaise volonté ou d'intentions malveillantes de la part des professionnels, dont la plupart sont dévouées aux personnes dont elles s'occupent, mais d'une insuffisance de moyens ou de compétences, ou encore de défaillances dans l'organisation du travail, qui expliquent ces négligences dites « passives » c'est-à-dire involontaires.

Les réponses à ces situations, mise en lumière avec l'épidémie du Covid, ne relèvent évidemment pas de mesures individuelles, encore moins de sanctions individuelles, sauf exception. Elles nécessitent de sensibiliser les responsables institutionnels, les cadres et les équipes à l'importance des maltraitances, et de les aider à trouver des améliorations organisationnelles.

La Fédération 3977 a fait de ces actions de sensibilisation et de formation une priorité. Elle souhaite contribuer, pour sa part au développement des coopérations avec tous les acteurs concernés par les maltraitances et leur prévention, au plan national comme dans chaque département.



Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter :
contact@3977contrelamaltraitance.org / 06 49 95 61 42